



Département du Haut-Rhin
COMMUNE DE BANTZENHEIM
Conseil municipal

MARDI 21 MAI 2024 à 20h00

AVIS D’AFFICHAGE
Liste des délibérations

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Edith ZANINETTI, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Linda MANA, Céline MIEHE, Anne DABRY, Daniel GODINAT, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD, Guillaume SEVIN (arrivée au point 4)

Membre excusée :

Claire RADZUWEIT

Vanessa MEYER et la presse sont présents.

M. Roland ONIMUS, Maire, ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 17 mai 2024.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 9 avril 2024

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 9 avril 2024.

3. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la rue de Bâle

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider l'avis de la CAO, en date du 15 mai 2024 et d'attribuer au bureau d'étude CARDOMAX le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de Bâle, pour un montant de 73 875 € H.T. soit 88 650 € T.T.C.
- d'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant avec le bureau d'étude CARDOMAX, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

4. Création d'une réserve communale de sécurité civile

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de créer une réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours au Maire en matière :
 - o d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune ;
 - o de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres ;
 - o d'appui logistique et de rétablissement des activités ;
 - o d'accompagnement lors des grandes manifestations pour en garantir le bon déroulement.

5. Dispositif de récupérateurs d'eaux pluviales - Subvention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe de la subvention à 50 % du coût TTC de l'équipement (récupérateur d'eau et accessoires éventuels tels que robinet, socle, kit de raccordement), plafonnée à 50 euros et versée une seule fois par foyer ;
- d'approuver les conditions d'octroi de ladite subvention ;
- d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à signer toute pièce inhérente à ces projets.

6. Bar éphémère – Fixation des dates

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les horaires fixés :
 - Lundi 26 août de 18h à 21h
 - Mardi 27 août de 18h à 21h
 - Mercredi 28 août de 18h à 21h
 - Jeudi 29 août de 18h à 21h
 - Vendredi 30 août de 18h à 22h
 - Samedi 31 août de 18h à 22h
- autorise la mutation de la licence IV à l'amicale du personnel.

7. Convention entre les Amis du Musée rhénan de la moto, m2A et la Commune de Bantzenheim

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 contre (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :

- approuve la convention à conclure avec Mulhouse Alsace Agglomération et l'association des « Amis du Musée de la moto » ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

8. Rapport annuel SIAEP - Présentation du rapport annuel 2023

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

9. Délégation de signature : information

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

10. Informations communiquées par les Adjoint

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

11. Divers

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

A Bantzenheim, le 22/05/2024

Le Secréariat
Mme Vanessa MEYER



Le Maire
M. Roland ONIMUS

